Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260212-D2026_02_012-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/02/2026

Date de la convocation : 30/01/2026
Date d'affichage : 30/01/2026

Secrétaire de séance : Carole GARCIA

L'an deux mille vingt-six, le douze février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de la Trinité Surzur, convoqué le trente janvier 2026 s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent ROSSI, Maire et Président de séance.

NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à	NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à
ROSSI Vincent	X			GALUDEC Christophe	X		
BAYON Michel	X			JAVERI Christine	X		
BERTHY Vincent		Absent		LANOËS Maëlys	X		
BERTON Jean-Michel	X			LE BRECH Cyrille		Excusé	EON
BROYON Christine	X			LE QUINIO Henri	X		
CADORET Sandrine	X			LUDGER Karine		Excusée	
EON Arnaud	X			ROLLAND Julie	X		
EON VANNIER Carole		Excusée	CADORET	SANOU Myriam		Excusée	
GALLAIS Jean-Luc		Excusé	BAYON	*Non pourvu*			
GARCIA Carole	X						

TOTAL MEMBRES	Présents	Pouvoirs	Votants
18	12	3	15

D.2026-02-12 - FINANCES / AFFAIRES SCOLAIRE - Subvention projet scolaire Aire Terrestre Educative (ATE) - 2025-2027

V-u le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Finances Publiques ;

Inspirées des aires marines éducatives, les aires terrestres éducatives confient la gestion participative à des élèves et leur enseignant d'un petit bout de zone humide, de forêt, de rivière... afin d'observer son évolution et de mieux comprendre son écosystème. Cette démarche a pour but de sensibiliser le jeune public à la protection du territoire, mais également de découvrir ses acteurs grâce à un projet pédagogique et écocitoyen.

L'école publique Les Cerisiers a souhaité mobiliser ce type d'activité en se faisant accompagner dans le cadre d'une prestation proposée par un éducateur à la biodiversité. L'école publique sollicite donc la participation financière de la commune pour financer cette activité.

La participation proposée pourrait se répartir de la manière suivante :

3 000€ au titre de l'année scolaire 2025-2026

2000€ au titre de l'année scolaire 2026-2027

1000€ au titre de l'année scolaire 2027/2028

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260212-D2026_02_012-DE

Le versement concret de cette subvention est conditionné à la présentation des pièces justificatives des dépenses liées à l'activité (notamment les factures du prestataire) par le Directeur de l'école Les Cerisiers.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de :

- **APPROUVER** le principe de soutien financier de la commune l'activité A.T.E
- **APPROUVER** les montants proposés
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2026
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre les dispositions pour appliquer la présente décision et signer tout document afférent

Voté par : 15 voix Pour dont 3 pouvoirs, unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits

La secrétaire de séance
Carole GARCIA

Le Maire
Vincent ROSSI

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
La Trinité-Surzur, le 12 février 2026, Le Maire :
- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication*

Retour de Préfecture tamponné le : / 02 /2026